

Mesdames, Messieurs,

Notre Newsletter actuelle est entièrement consacrée au thème de l'encadrement extra-familial! L'offre en la matière s'est considérablement étoffée au cours des dernières années. Ainsi et grâce au programme d'impulsion de la Confédération, quelque 25'000 places d'accueil ont pu être créées entre 2003 et 2009 dans toute la Suisse, un résultat pour le moins impressionnant ! Dans le même laps de temps, notre Association des crèches d'entreprises a obtenu 665'000 francs à titre d'aide fédérale pour la mise sur pied de 110 nouvelles places d'accueil.

L'Association des crèches d'entreprises et thkt, la Sàrl qui chapeaute *servicefamille*, s'engagent afin que les besoins des membres du personnel et de leurs enfants figurent au premier rang des préoccupations dans le développement de l'offre. Par le biais de notre projet « bildungskrippen.ch », nous mettons actuellement à l'épreuve un concept pédagogique novateur en matière de développement de la qualité dans 12 institutions de Suisse allemande. Nous nous engageons ainsi pour l'élargissement de l'offre tout en insistant sur une évolution qualitative !

Nous vous remercions de bien vouloir transmettre cette Newsletter aux milieux intéressés dans votre entreprise.

Votre thkt Sàrl,
Theres Hofmann, directrice servicefamille
Kathrin Toberer, directrice crèches d'entreprises

Programme d'impulsion I:

Les aides fédérales à la création de places d'accueil en dehors du cadre familial ont des effets durables et incitatifs

L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a publié en février 2010 un [rapport d'évaluation](#) sur le programme d'impulsion financier destiné à promouvoir la création de places d'accueil extra-familiales et parascolaires.

Il en ressort que les crèches ont dans l'ensemble maintenu les places nouvellement créées,

même après le tarissement de l'aide fédérale. Des structures d'accueil de jour ont même augmenté le nombre de places. Dans le domaine parascolaire, certaines institutions ont réduit leur offre, d'autres ont pu l'étoffer.

Dans la majorité des structures d'accueil étudiées, l'aide fédérale s'est montrée bénéfique sur le plan de la qualité, par exemple sur la qualification du personnel ainsi que le taux d'encadrement. Ces améliorations sont pour la plupart imputables au fait que la demande parentale en places offrant un encadrement de qualité s'est renforcée.

La suppression de l'aide fédérale a généralement été compensée (en partie ou intégralement) par des contributions plus élevées des parents ou des communes. Les structures d'accueil extra-familiales ou parascolaires qui n'ont pas pu compenser entièrement le manque ont dû puiser dans leurs réserves ou reporter des investissements prévus.

Les représentant-e-s des structures d'accueil questionné-e-s dans l'étude d'évaluation ont observé une sensibilité accrue des milieux politiques et du public au thème de l'encadrement extra-familial. Le programme d'impulsion de la Confédération a donc produit un effet incitatif surtout dans les communes et les cantons qui ne pouvaient pas se prévaloir de conditions favorables à l'accueil en dehors du cadre familial avant le lancement du programme en 2003.

Les auteures du rapport d'évaluation concluent donc à l'efficacité du programme d'impulsion.

Programme d'impulsion II:

Le Conseil fédéral souhaite prolonger le programme d'aides financières

Environ 25'000 places d'accueil extra-familial ont été créées au cours des sept dernières années grâce au programme d'impulsion de la Confédération. Le nombre de place a ainsi augmenté de 50%. Jusqu'en 2011, quelque 8'000 nouvelles places pourront être offertes grâce à l'aide fédérale.

Comme la [loi en vigueur](#) arrive à échéance le 31 janvier 2011, une [motion](#) de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national a demandé que le programme soit reconduit. Le Parlement a adopté la motion et le Conseil fédéral a par la suite mis un projet de loi en consultation. Celui-ci propose une prolongation du programme d'impulsion pendant quatre ans jusqu'en 2013, ainsi qu'un article de loi destiné à encourager les projets pilotes (par exemple l'introduction de bons de garde pour enfant).

[Le projet de loi et l'arrêté fédéral](#) qui règle le cadre financier fixent les principes suivants :

- 80 millions de francs sont alloués au programme d'impulsion qui s'étend sur quatre ans

- Les aides financières sont réservées à la phase préscolaire. La loi actuellement en vigueur soutient également les structures parascolaires.
- Les aides financières sont destinées à la création de nouvelles structures d'accueil. Les structures actuelles ne bénéficient plus de ce soutien.

Le projet de loi doit être avalisé prochainement par le Parlement. Si les deux chambres l'adoptent, le programme d'impulsion sera prolongé de quatre ans.

Ordonnance sur la prise en charge des enfants en dehors du cadre familial:

Le Conseil fédéral proposera un nouveau projet

Sur la base des résultats de la procédure de consultation, le Conseil fédéral a décidé en décembre 2009 de revoir le projet d'ordonnance et d'en mettre une nouvelle mouture en consultation. Celle-ci devrait être disponible en avril 2010, selon l'Office fédéral de la justice.

De plus amples informations figurent dans le rapport de la première évaluation ainsi que dans le [communiqué de presse](#) de la Confédération. Les documents concernant la nouvelle procédure de consultation seront disponibles en temps utile sur le [site de la Confédération](#).

Entreprises favorables à la famille:

Les entreprises des cantons de Bâle-Ville et de Zurich se distinguent

Une étude portant sur la possibilité de concilier vie professionnelle et famille révèle que les entreprises des cantons de Bâle-Ville et de Zurich sont dans l'ensemble favorables à la famille.

Les deux cantons ont lancé en automne 2009 une enquête représentative auprès des entreprises. L'étude a évalué sur une échelle de 1 à 100 dans quelle mesure celles-ci favorisaient la conciliation entre travail et famille. Le canton de Zurich obtient le score de 64.5 points sur l'index, le canton de Bâle-Ville 64.8 points. Les critères et le barème ont été repris du modèle allemand « berufundfamilie-Index » et adapté aux conditions suisses.

Tandis que 70% des entreprises zurichoises occupent le milieu du terrain, 15% d'entre elles sont en tête du peloton (index > 81) et 15% à la traîne (index < 48). Ces dernières ont un

sérieux besoin de rattrapage.

Une situation économique de l'entreprise défavorable se répercute négativement sur les conditions influençant la famille. A l'inverse, un nombre élevé de femmes cadres ainsi qu'une pratique répandue du temps partiel exercent une influence très positive en la matière.

L'étude montre également que les hommes sont moins encouragés que les femmes à utiliser les mesures favorables à la famille. Les entreprises qui s'y engagent tout de même obtiennent un meilleur score sur le barème « berufsundfamilie-Index ».

Un [condensé de l'étude](#) ainsi que le [rapport détaillé du projet](#) permettent d'approfondir le sujet.

Conciliation entre vie professionnelle et famille:

Plates-formes d'information, manuels et labels de qualité

La conciliation entre vie professionnelle et famille ainsi que les entreprises pratiquant une politique favorable à la famille font régulièrement l'objet de discussions: sur des plates-formes d'information, dans des manuels et des brochures. Différents services spécialisés analysent les conditions offertes par les entreprises en rapport avec la famille et attribuent des labels de qualité.

L'Office fédéral des assurances (OFAS) et le Secrétariat à l'économie (SECO) alimentent une plate-forme d'information sur les mesures prises en la matière par les cantons et les communes [« Conciliation travail-famille : mesures cantonales et communales »](#).

En 2007 déjà, le Secrétariat à l'économie (Seco) avait publié un [Manuel PME « travail et famille »](#), destiné aux petites et moyennes entreprises. Celui-ci peut être [commandé](#) gratuitement. Le manuel montre qu'une politique favorable à la famille n'est pas tributaire de la dimension de l'entreprise. Il présente des exemples pratiques de mesures aptes à faciliter la conciliation entre le travail et la famille.

En février 2010, le canton de Zurich a pour sa part lancé la plate-forme www.vereinbarkeit.zh.ch. Les entreprises peuvent y trouver des pistes pour faciliter la vie des familles, les membres du personnel des conseils pour mieux concilier travail et famille. Les entreprises peuvent en outre évaluer directement leur compétence en la matière.

En Suisse, par exemple, [Fachstelle UND](#) est un service spécialisé qui conduit des études dans les entreprises pour évaluer la politique et les mesures favorisant la conciliation entre travail et famille. Le service attribue un label, le [Prädikat « Familie UND Beruf »](#), qui distingue dans le secteur privé, les services publics, les organisations et les associations à but non lucratif les entreprises particulièrement engagées sur ce terrain.

Conseil lecture:

Frühkindliche Bildung, Betreuung und Erziehung. Was kann die Schweiz lernen?

(en français : Formation précoce, encadrement et éducation. Que peut apprendre la Suisse?)

Cette publication récente se penche sur la question de l'utilité d'une formation avant même le début de la scolarité. L'ouvrage présente une vue d'ensemble et aborde le sujet dans une perspective interdisciplinaire et internationale.

Le livre « Frühkindliche Bildung, Betreuung und Erziehung. Was kann die Schweiz lernen? », édité par Margrit Stamm et Doris Edelmann, réunit des contributions de divers auteurs sur les thèmes de la pédagogie de la petite enfance, de la formation précoce, de la résilience, de l'encadrement extrafamilial, de la recherche en matière de formation précoce, etc.

Le livre peut être commandé auprès de [Rüegger Verlag](#).

Vous trouverez de plus amples informations sur nos sites:

www.familienservice.ch

www.arbeitgeberkrippen.ch